

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate 2024-01

LA RÉGIE OBTIENT LES AUTORISATIONS MINISTÉRIELLES NÉCESSAIRES AU PROJET DE PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Baie-Comeau, le 15 janvier 2024. – La Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) est heureuse d'annoncer qu'elle a obtenu du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) les autorisations nécessaires afin d'aménager et d'exploiter un lieu de compostage ainsi que de traiter les eaux de lixiviation de la plateforme par le biais du système de traitement du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau. Ces autorisations donnent le coup d'envoi à la réalisation du projet.

Certificats d'autorisation

La première autorisation, délivrée le 21 novembre 2023 par le MELCCFP, vient confirmer les activités de la plateforme de compostage, soit, entre autres :

- les matières résiduelles autorisées;
- la quantité de matières organiques résiduelles visées (3 700 tonnes par année);
- la capacité maximale annuelle de production de compost (1 700 tonnes);
- le volume maximal de matières (5 500 m³);
- la construction et le volume du bassin de rétention des eaux de lixiviation issues de la plateforme.

Quant à la seconde, reçue le 11 janvier 2024, elle modifie le certificat d'autorisation du lieu d'enfouissement technique (LET) afin d'y inclure le traitement des eaux de lixiviation produites par les activités de compostage.

Le président de la RGMRM, monsieur Julien Normand, se réjouit d'entreprendre les étapes subséquentes du projet : « Nous sommes impatients d'offrir aux citoyens et citoyennes le service de collecte des matières organiques, concrétisant ainsi notre engagement envers la réduction des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ».

Prochaines étapes

Avec ces autorisations en main, la RGMRM se prépare à publier l'appel d'offres pour la construction de la plateforme.

« Nous espérons que les entrepreneurs répondront à l'appel afin de débuter les travaux rapidement, et ainsi, obtenir une plateforme fonctionnelle en 2024. Nous pourrons alors nous positionner sur le lancement officiel de la collecte, une annonce très attendue dans le milieu. », de préciser le président.

Les prochaines étapes, outre la construction, incluent notamment la distribution des bacs bruns et mini-bacs de cuisine aux résidents de la Manicouagan, la mise en place de la collecte porte-à-porte et les activités de communication y étant associées.

Rappelons que la RGMRM a fait l'acquisition des bacs et obtenu l'approbation du financement par le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) en juillet 2023. Quant au financement de l'aménagement de la plateforme de compostage, la demande est en traitement.

Enfin, ce projet s'inscrit dans l'atteinte des objectifs du gouvernement qui vise à ce que 100 % des municipalités bénéficient d'un service de collecte des matières organiques d'ici 2025.

La population est invitée à suivre la page Facebook, le site Internet de la RGMRM ainsi que les médias locaux pour ne rien manquer des prochaines informations.

- 30 -

Source:

Isabelle Giasson Directrice générale et greffière-trésorière 418 589-4557, poste 222